



Waterlook

Carnet digital de santé sanitaire des établissements

Utilisateurs	Établissements
Bénéficiaires	Etablissements
Déploiement	France
Mise à disposition	Solution opérationnelle et gratuite pendant la crise pour les carnets sanitaires digitaux, facturation des prélèvements légionelle

Thématique(s) concernée(s)

Apport
logistique

Fluidification
des parcours

Partage
d'informations

Niveau de maturité

Présent sur au
moins un marché

Preuve de concept avec des
établissements/partenaires

Labellisé par un acteur public/pôle
de compétitivité/partenaire

En quoi votre innovation peut-elle aider les structures et les professionnels de santé ?

Tous les établissements recevant du public sont à l'arrêt. La légionelle se développe à partir quelques jours d'arrêt dans les canalisations et peut provoquer des pneumonies (taux de mortalité de 15% jusqu'à 50% chez les immuno déprimé).

Notre solution permet de valider la réouverture des sites recevant du public et éviter de nouvelles contaminations une fois le confinement terminé. Nous pouvons mettre en place un carnet sanitaire express (analyse de rapport automatique, suivi température, diagnostics) et réaliser des prélèvements non certifié en 48h pour palier à l'arrêt des analyses laboratoires agréés COFRAC (CARSO, EUROFINS) qui prennent habituellement 10 jours.

Enfin, nous apportons une assistance sanitaire pour aider les exploitants à traiter leurs installations et déclencher des tests sur les sites prioritaires et avant l'ouverture des établissements recevant du Public avant la fin du confinement.



Prérequis techniques ?

Nous avons besoin d'être en relation avec les responsables services travaux & maintenance.
Pour un lancement rapide et un diagnostic rapide des établissements, nous avons seulement besoin d'une copie des documents prioritaires des services travaux (diagnostics, plan des réseaux, plan de l'établissement, rapports de prélèvements) afin d'évaluer la situation de l'établissement.
Des historiques d'interventions, des alertes et des relevés disponibles par la DSI pourront également nous être utiles si ces informations sont disponibles.

Mise en place et formation ?

La mise en place de la phase 1/2 peut se faire à distance.

Phase 1 : regroupement et la dématérialisation de l'ensemble des informations disponibles par les services travaux.

Phase 2 : connexion de la plateforme aux outils techniques de l'établissement (GMAO, GTB).

Phase 3 : diagnostics, prélèvements, vérifications des capteurs etc. Cette phase demande une intervention sur place mais peut être repoussé à la fin du confinement.

Une formation d'une heure est nécessaire et peut se faire en visioconférence.

Nous réalisons un rapport d'audit à la fin de la première phase d'intégration pour évaluer le risque de l'établissement.

Nous assistons pas à pas la mise en place et au suivi du carnet sanitaire digital.

Nous assistons le personnel en cas de problème sanitaire sur les installations liées à l'eau (traitements, prélèvements, diagnostics, purges, etc.)

Disponible dans toute la France, en quelques jours et nous pouvons équiper tous les établissements recevant du public ayant des réseaux d'eau chaude. Réponse à l'article 1321 du code de la santé public. Cela concerne principalement les établissements de santé et ehpad où se trouvent les personnes les plus sensibles à la légionelle.

Contact

Romain Juvin

rjuvin@outlook.com